



Communiqué
MAIRIE DES MOUTIERS EN RETZ
CORONAVIRUS – COVID-19

POINT DE SITUATION N° 35

Le 12 Novembre

Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

Situation COVID-19

La situation sanitaire continue de se dégrader nécessitant notre vigilance. Aussi, en raison de la difficulté à limiter les risques lors de rassemblements importants de personnes fragiles et notamment lors de banquets, nous avons décidé lors de la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de transformer le **repas des Aînés** initialement prévu le 26 novembre, en **remise de colis**. Plusieurs d'entre vous nous avaient déjà signifié qu'ils préféreraient encore pour cette année cette formule. Nous vous tiendrons informés courant décembre des permanences qui seront organisées pour vous permettre de venir chercher vos colis et nous organiserons aussi une remise à domicile pour toutes les personnes qui le souhaiteront. La société GB traiteur que nous avons retenue pour le repas a accepté de concevoir ces colis en lien avec l'association des Produits en Pays de Retz. Je tiens à les en remercier vivement.

Je rappelle l'importance de la troisième vaccination contre le COVID pour toutes les personnes de plus de 65 ans dès six mois après la seconde dose sans oublier que la vaccination contre la grippe est aussi essentielle. Nous demeurons à votre service pour faciliter les prises de RDV au centre de vaccination et organiser si besoin vos déplacements grâce à l'association Retz' Chauffeurs.

Attention, le Centre de vaccination de Pornic est maintenant localisé Avenue de Scalby Newby à Pornic 08 06 00 03 44. Comme précédemment le fléchage à partir de la zone de l'Europe est très bien fait.

Le **port du masque** est obligatoire dans tous les espaces publics à partir de onze ans dès lors que la proximité entre les personnes est importante par exemple les marchés, rassemblements, files d'attente, gares, aux abords des lieux de culte et des établissements scolaires. En outre, le port du masque est aussi obligatoire dans les lieux et lors des activités soumis au passe sanitaire : salles de réunions, salles d'exposition, bibliothèques, bars et restaurants lors des déplacements à l'intérieur des établissements...Les contrôles des passes sanitaires sont renforcés dans tous les lieux où ils sont réglementairement exigés. Je remercie les associations, qui sont responsables de la bonne application de ces règles dans les espaces communaux mis à leur disposition, pour l'attention qu'elles portent à ces mesures.

Renforcement des mesures pour lutter contre l'influenza aviaire

La situation épidémiologique de l'influenza aviaire en Europe et en France a conduit le ministère de l'agriculture et de l'alimentation à relever le niveau de risque de « modéré » à « élevé » sur l'ensemble du territoire de la Loire-Atlantique.

Cette situation ne remet pas toutefois en cause le statut recouvré par la France de « pays indemne d'influenza ».

L'évolution du risque s'accompagne malgré tout de mesures particulières pour les communes classées en zones à risque particulier avec, notamment, la mise sous abri des volailles.

Ainsi, les basses-cours détenues par les particuliers doivent être confinées dans un bâtiment ou protégées par la pose de filets permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages.

Vous trouverez ci-dessous une fiche reprenant l'ensemble des obligations en la matière.

Changement de lieu de réunion du conseil municipal

Compte tenu de la nouvelle composition de l'assemblée délibérante et des possibilités qu'elle offre, en matière d'espace, la salle des mariages de la mairie, le conseil municipal a décidé – dans sa séance du 25 octobre 2021 – de choisir la salle polyvalente Jean Varnier, Rue de Prigny, comme lieu habituel des conseils municipaux.

Ce sera également le lieu des bureaux de vote pour les élections de 2022 (présidentielles et législatives).

Je vous souhaite une très bonne semaine

Le 12 novembre 2021
Pascale Briand
Maire des Moutiers en Retz



Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENTEURS DE VOLAILLES OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au

détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).

- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

**SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT
ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.**

Réunions de quartiers

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS

Salle Jean Varnier à 18h30

The map shows the following neighborhood meetings:

- JEUDI 10 MARS**
Quartiers : Villeneuve, Les Tréans, Les Hersis, Les Noës, La Rairie, Taillemotte, Les Chicanes
- LUNDI 10 JANVIER**
Quartiers : l'Ouche, Jacquette, Jean Varnier, Maisons Neuves
- MARDI 26 OCTOBRE**
Quartiers : Prigny, Les Courtes, Les Forges, La Fradouillère
- MARDI 07 DÉCEMBRE**
Quartiers : Les Sables, Le Quartrais, La Croix
- LUNDI 11 AVRIL**
Quartiers : Lancastria, Lyarno, Le Collet
- MERCREDI 04 MAI**
Quartiers : Les Fresches, l'Hermitage des Dunes, les Plantes débarquées
- LUNDI 07 FÉVRIER**
Quartiers : Coëff Barreau (Dinet), Pré Vincent, Centre Bourg

Map labels: Rue de la Source, Route Bleue, Rue de Prigny, Lyarno, Port du Collet, Charente de Prigny, Maine, Route du Bois des Tréans.

pass COVID-19 sanitaire obligatoire

Les Moutiers EN RETZ
La mer à la campagne

Réunions proposées par la Commission Communale
« Vie de quartier, tranquillité urbaine, participation citoyenne »
Renseignements : www.mairie-lesmoutiersenretz.fr / 02 40 82 72 05